

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 3 mai 2019 - Transactions immobilières

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

Acte de cession entre la Ville et les époux Monsieur et Madame Eco

Acte de cession administratif par lequel la Ville acquiert des époux Eco une parcelle inscrite au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord, au lieu-dit « Rue du Canal», n°1480/19028, place voirie, d'une contenance de 18 ca. La cession se fait à titre gratuit vu que la parcelle fait partie de la voirie de longue date et dans le but de l'intégrer dans le domaine public communal, donc avec un but d'utilité publique.

Veillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Melissa Lima
Service Biens fonciers